

COIFFURE



JUSQU'À  
**25 000 €**  
DE  
SUBVENTION



**SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE**  
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE  
LES RISQUES PROFESSIONNELS

 **l'Assurance  
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

 **CRAMIF**  
Région Île-de-France

# POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION DANS LE SECTEUR DE LA COIFFURE

Dans les métiers de la coiffure, les troubles musculo-squelettiques (TMS), les allergies respiratoires et cutanées, les chutes et coupures forment l'essentiel des risques du métier et peuvent avoir des conséquences importantes sur l'activité du secteur.



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **800 emplois** à temps plein par an

## Les causes les plus fréquentes



**15 %**  
Manutentions  
manuelles



**26 %**  
Chutes  
de hauteur et  
de plain-pied



**21 %**  
Outillage à main

## Les coûts pour les entreprises du secteur

### COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP\*  
**Plus de 32 millions d'€**

### COÛTS INDIRECTS

- Remplacement des salariés absents
- Désorganisation et retards
- Difficulté à recruter

\* Accidents du travail / Maladies professionnelles

# VOUS AIDEZ À PRÉVENIR LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER



Investir dans la prévention peut représenter un coût important pour une petite entreprise.

C'est pourquoi l'Assurance Maladie – Risques professionnels vous propose des subventions pour :

- l'achat de matériels / équipements,
- le diagnostic des risques et la formation des salariés à la prévention.

## Les Subventions Prévention TPE de votre secteur

L'aide **Préciseo** pour réduire les **TMS** et prévenir le **risque chimique** associé aux opérations de teinture et de coiffure.



L'aide **Propreté +** pour réduire les risques de **TMS et de chutes** liés aux opérations de **nettoyage, dépoussiérage des sols et vitrerie.**



Les aides **TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action** pour réduire les **TMS**, qui représentent 87% des maladies professionnelles en France.





# RENDEZ-VOUS SUR AMELI.FR/ENTREPRISE POUR OBTENIR VOTRE SUBVENTION PRÉVENTION TPE

## 01.

### → Demandez votre subvention

Pour cela, vous devez adresser le dossier complet de votre demande par courrier à votre caisse régionale.

## 02.

### → Confirmez votre demande de subvention

Après confirmation de votre caisse, envoyez le bon de commande sous deux mois.

## 03.

### → Recevez votre subvention

Vous recevrez votre subvention en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs (factures, RIB, attestation de cotisations).

**Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.**

DES OUTILS  
POUR ALLER  
PLUS LOIN



Afin d'aider les petites entreprises à évaluer et mieux prévenir les risques auxquels elles sont confrontées, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met à disposition des outils en ligne, programmes et solutions de prévention adaptés aux risques de son métier.

→ Plus d'infos sur [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)